

○ Décideur en entreprise non soumise à agrément (DENSA)

### POUR QUI ?

- Exploitants agricoles : tout utilisateur professionnel qui achète, applique des produits phytopharmaceutiques,
- Chefs de service technique espaces verts,
- Responsables de golfs et de campings.



### OBJECTIFS

- Connaître les principales réglementations liées aux produits phytosanitaires et à leur utilisation dans le cadre de l'activité de prestation de services,
- Connaître les risques liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques pour la santé humaine et les moyens de prévention,
- Connaître les risques liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques pour l'environnement et les moyens de prévention,
- Connaître les stratégies qui permettent de limiter le recours aux produits phytosanitaires.

### DURÉE

- La formation initiale dure 14 heures, soit :
  - 2 journées organisées en 2 jours consécutifs
  - ou en 1 jour + 1 jour à une semaine d'intervalle maximum
- Dans le cadre d'un renouvellement, la formation ne dure que 7 heures soit une journée

### LIEU

- Formation dans les locaux du CFPPA du Lauragais.
- Dans les locaux de l'entreprise s'il s'agit d'une formation intra-entreprise

### PRISE EN CHARGE

- En fonction de votre situation, cette formation peut être financée par VIVEA ou par OCAPAT . Elle est également éligible au Compte Personnel de Formation. Contactez-nous pour vous aider à monter votre dossier



# MODULES - Initial

Module 1	Règlementation et sécurité environnementale
Durée : 4 heures	<p>Cadre réglementaire français : loi Grenelle 1 et 2 et mesures afférentes.</p> <p>Définition des produits phytopharmaceutiques.</p> <p>Produits autorisés et produits illégaux.</p> <p>Réglementation du transport et du stockage.</p> <p>Utilisation des produits.</p> <p>Responsabilités de l'employeur, de l'applicateur.</p> <p>Responsabilité vis à vis des tiers.</p> <p>Consignation de toute utilisation des pesticides.</p> <p>Risques pour l'environnement et les principales voies de contamination.</p> <p>Dangerosité pour l'environnement.</p> <p>Situations d'exposition aux dangers et prévention des risques.</p> <p>Zonages. Pratiques visant à limiter la dispersion des produits.</p> <p>Traçabilité.</p>
Module 2	Santé sécurité applicateur et espace ouvert au public
Durée : 4 heures	<p>Risques liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.</p> <p>Dangerosité des produits (dangers du produit, voies de pénétration, intoxications aiguës et chroniques, devenir des produits dans l'organisme).</p> <p>Situations d'exposition aux dangers.</p> <p>Mesures à prendre pour réduire les risques pour les êtres humains.</p> <p>Principales mesures de prévention.</p> <p>Principales mesures de protection.</p> <p>Principes d'utilisation dans les espaces impliquant des usagers.</p> <p>Principales consignes et réglementation.</p> <p>Conduite à tenir en cas d'intoxication ou d'accident.</p> <p>Mesures d'alerte des premiers secours. Formation des salariés.</p> <p>Consignes d'intervention sur les chantiers.</p> <p>Information des commanditaires.</p>
Module 3	Réduction de l'usage, méthodes alternatives
Durée : 5 heures	<p>Techniques alternatives à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.</p> <p>Méthodes et produits de bio-contrôle utilisant des mécanismes naturels.</p> <p>Techniques de lutte intégrée.</p> <p>Évaluation comparative à l'utilisation des produits.</p> <p>Évaluation de la nécessité d'intervenir.</p> <p>Raisonnement des interventions.</p> <p>Adaptation des doses.</p>
Module 4	Vérification des connaissances
Durée : 1 heure	<p>Test de connaissances : seuil de réussite : 15/30</p>

